

<http://enseignants.se-uns.org/Toutes-les-remunerations>



# Toutes les rémunérations

- Mon argent et moi - Ma rémunération -

Date de mise en ligne : mercredi 11 juillet 2018

---

**Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés**

---

Savoir combien je gagne, c'est facile en cliquant sur le document ci-dessous qui correspond à mon corps.

Le net approché tient compte des retenues. Un tableau indique les montants de la cotisation MGEN à déduire. En février 2017, la valeur du point d'indice qui sert de base à la rémunération a augmenté de 0,6 %.

Les adhérents du SE-Unsa peuvent obtenir un calcul précis de leur situation en contactant leur [section locale du SE-Unsa](#)

Quand est versée ma paye chaque mois ?

[Cliquer ici](#)

Quelques explications supplémentaires

- La rémunération brute annuelle (appelée aussi traitement indiciaire) s'obtient en multipliant l'indice correspondant à son échelon par la valeur indiciaire du point [cliquer ici](#). Il faut ensuite diviser par douze pour obtenir le brut mensuel.
- Le supplément familial de traitement (SFT) est ouvert en fonction du nombre d'enfants à charge, [cliquer ici](#) pour plus d'informations.
- L'indemnité de résidence (IR) est fonction de la commune de votre résidence administrative. [Cliquez là](#)
- Les bonifications d'indice, [cliquer ici](#)
- Les indemnités, [cliquer là](#)
- Les taux des retenues sur la rémunération, [cliquer ici](#)

La rémunération des contractuels

Chaque rectorat détient sa propre grille de rémunération en référence à la grille nationale. C'est le contrat qui fixe la rémunération en tenant compte en théorie du niveau de diplôme et de l'indice choisi.

À cette rémunération, il convient d'ajouter les primes ou indemnités éventuelles.

Pour en savoir plus, [contactez votre section locale du SE-Unsa](#)